

UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRIKA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

**2^e Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique
7^e RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE SHASA 2**

Addis-Abeba, Éthiopie, 26-28 novembre 2025

RAPPORT

ADOPTÉ PAR LE COMITÉ EXECUTIF

Novembre 2025

INTRODUCTION

1. Le 7^e Comité exécutif (CE) de la deuxième stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA 2) a tenu sa réunion statutaire de 2025 du²⁶au²⁸novembre 2025 à Addis-Abeba, en Éthiopie. Les coordinateurs nationaux, régionaux et continentaux de SHaSA 2 ont participé à la réunion.

2. **Coordinateurs nationaux** : Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, République centrafricaine, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Djibouti, Égypte, Eswatini, Éthiopie, Guinée équatoriale, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Maroc, Namibie, Niger, Nigeria, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Soudan, Togo, Tunisie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Zimbabwe.

3. **Coordinateurs régionaux** : Marché commun de l'Afrique orientale et australie (COMESA), Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) , Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et AFRISTAT.

4. **Coordinateurs continentaux** : BAD, CEA, MAEP et UA STATAFRIC.

5. **Écoles de statistique Coordinateurs** : Département de statistique, Université d'Ibadan ; École nationale de la statistique et de l'analyse économique Pierre Ndiaye (ENSAE Dakar) ; École supérieure de la statistique et de l'analyse de l'information de Tunis (ESSAI), Université de Carthage ; École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (ENSEA Abidjan) ; Institut régional d'études démographiques (RIPS), Université du Ghana ; École de statistique et de planification, Université Makerere, Institut sous-régional de statistique et d'économie appliquée (ISSEA).

6. **Observateurs** : Volontaire des Nations Unies

7. Le représentant de STATAFRIC, qui a animé la cérémonie d'ouverture, a souhaité la bienvenue à tous les participants à la 7e réunion du Comité exécutif du SHaSA 2 et a présenté le président du CoDG pour qu'il prononce son discours.

8. **M. Lamin Dibba**, du Bureau des statistiques de la Gambie, qui représentait le président du CoDG, a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion. Il a souligné que SHaSA 2 est le cadre clé de l'Afrique pour la modernisation et l'harmonisation des statistiques. Il a souligné que SHaSA 2 soutient l'Agenda 2063, les ODD, la ZLECA et les plans de développement nationaux grâce à ses quatre piliers que sont la coordination, la production harmonisée de données, l'innovation et la communication statistique. Il a fait remarquer que la réalisation de ces objectifs nécessite la modernisation des systèmes de données, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles et l'adoption de nouvelles technologies.

9. Les objectifs de la réunion étaient les suivants : (i) évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de SHASA 2 en 2025 aux niveaux national, régional et continental ; et (ii) formuler des recommandations pour relever les défis identifiés et engager le système statistique africain (AfSS) sur une voie vertueuse en matière d'harmonisation, de production et de diffusion des statistiques.

Session 0 : Séance d'ouverture

10. M. Tinfissi Joseph ILBOUDO, au nom de la CEA, a souligné l'importance de l'harmonisation des données pour la justice et les réparations, conformément au thème de l'Union africaine en 2025. Il a assuré le ferme engagement de la CEA à soutenir la mise en œuvre de SHASA 2. En outre, il a insisté sur l'intégration des 55 pays dans le cadre de l'Agenda 2063 comme une priorité collective.

11. M. Adoum Gagoloum, représentant l'Institut de statistique de l'Union africaine (STATAFRIC), a exprimé sa gratitude pour la collaboration et a souligné les progrès techniques réalisés dans la mise en œuvre de SHASA 2. Il a reconnu les défis liés à la viabilité financière, à la coordination et aux déficits en matière d'infrastructures. Il a mentionné que 13 des 18 groupes techniques spécialisés (STG) ont été mis en place, couvrant divers domaines statistiques. Il a en outre encouragé la poursuite des partenariats entre STATAFRIC, la Banque africaine de développement et la CEA pour le renforcement des capacités et l'harmonisation méthodologique.

12. Dans son discours d'ouverture, le Dr Meron Kifelew, directrice générale adjointe des services statistiques éthiopiens, a souligné le soutien et l'engagement sans faille de l'Éthiopie envers SHASA 2 et les objectifs d'harmonisation au sens large. Elle a mis en avant le rôle essentiel que joueront des statistiques fiables dans le suivi de l'Agenda 2063, des ODD et de la ZLECA. Elle a également appelé à la recherche de solutions pratiques en matière de méthodologie, de renforcement des capacités et d'innovation numérique au cours de la réunion. Le Dr Meron Kifelew a déclaré la réunion officiellement ouverte, a souhaité la bienvenue aux participants à Addis-Abeba et leur a souhaité des délibérations fructueuses tout au long de la réunion.

Session I : Questions de procédure et mise en place du cadre

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (quorum)

13. Après l'ouverture de la réunion et après avoir vérifié que le quorum était atteint, l'ordre du jour de la réunion a été présenté par le président du CoDGs 2024 et adopté par les coordinateurs, avec l'inclusion de l'examen du MAEP.

Présentation du rapport sur la mise en œuvre de la 6e session du CE

14. Un représentant de STATAFRIC a présenté les recommandations de suivi liées à la 6e session du Comité exécutif de SHaSA2. La présentation a porté sur l'évaluation de l'état d'avancement des 16 recommandations, en soulignant les mises en œuvre partielles, en particulier la mise en place de cadres de suivi (24 pays), de systèmes de données infranationaux (30 pays) et la ratification de la Charte africaine de la statistique (29 sur 55), tandis que des progrès notables ont été observés dans les systèmes de données, les collaborations statistiques et la transition vers des systèmes comptables nationaux actualisés. Malgré les efforts déployés, des défis subsistent, notamment les faibles taux de réponse, la coordination limitée dans certains pays et la ratification incomplète de la Charte africaine des statistiques. L'évaluation globale a montré des progrès dans certains domaines, mais a souligné la nécessité d'un soutien, de ressources et d'un suivi continu pour atteindre pleinement les objectifs stratégiques.

Discussions et recommandations

15. La réunion a abordé les défis liés à l'analyse qualitative des données, à l'harmonisation des données et à l'intégration de l'intelligence artificielle. Les participants ont souligné la nécessité de formuler des recommandations plus claires, réalisables et mesurables, de renforcer les capacités et d'améliorer la coordination au sein des systèmes statistiques nationaux. Le comité a souligné l'importance du partage des données, de l'adoption de stratégies de transformation numérique et de la mise à disposition des statistiques officielles grâce à l'IA afin de faire progresser le développement statistique et d'orienter la prise de décision politique. L'importance d'aligner les activités de renforcement des capacités et de formation sur la stratégie continentale a été soulignée.

Rapport sur la présentation du SHASA2 MTR

16. Un consultant de STATAFRIC a présenté l'examen à mi-parcours du programme SHaSA 2 en commençant par un résumé de ce dernier. Il a mis en avant les réalisations, les défis et les domaines à améliorer, notamment l'engagement politique, la coordination, le financement et la participation des parties prenantes. L'examen, organisé par STATAFRIC, était une évaluation externe globale conforme aux exigences de suivi et d'évaluation du programme SHaSA. Elle portait sur tous les thèmes et objectifs stratégiques du programme SHaSA 2. Les conclusions ont révélé un taux de mise en œuvre global du programme SHaSA 2 de 63 %, avec des disparités dans la mise en œuvre entre les différents thèmes et objectifs stratégiques. Les principales recommandations ont mis l'accent sur l'accélération du recrutement du personnel clé de STATAFRIC, la mise en œuvre complète du PANSTAT, la scission de certains STG, l'amélioration de la diffusion des données et la garantie d'un processus inclusif dans l'élaboration du programme SHaSA 3 afin d'assurer le succès de sa mise en œuvre.

Discussions et recommandations

17. La réunion a soulevé des préoccupations concernant les taux de mise en œuvre de la stratégie, les défis en matière de coordination et la nécessité d'un meilleur alignement des stratégies statistiques nationales, régionales et continentales, associé à des missions de sensibilisation visant à populariser SHaSA 2. Les participants ont souligné la nécessité de remédier aux contraintes en matière de ressources afin d'améliorer l'efficacité de la stratégie. Les recommandations formulées dans le cadre de l'examen ont été jugées importantes pour orienter la période restante (un an) de mise en œuvre de SHaSA 2 et façonner le dialogue futur, en particulier dans le cadre de l'élaboration de SHaSA 3. Un certain nombre de questions et de commentaires ont été abordés, tels que l'importance de poursuivre les discussions entre les PAO sur le perfectionnement des mécanismes de coordination et l'orientation de l'élaboration de SHaSA 3. La nécessité d'un processus inclusif a été soulignée dans l'esprit de ne laisser personne de côté.

Session 2 : Rapports des STG, y compris les plans d'action et l'ensemble minimal d'indicateurs

18. À ce jour, 13 des 18 groupes techniques spécialisés définis par SHaSA 2, comme indiqué ci-dessous, sont opérationnels. Depuis la dernière réunion du CE, chacun de ces 13 groupes a eu l'occasion de se réunir et d'examiner le mandat du groupe adopté par la 18e session du CoDG, d'élire le bureau et d'élaborer un plan d'action pour 2025-2026 et, le cas échéant, la liste minimale d'indicateurs à produire dans chacun des domaines statistiques couverts. La composition des bureaux de ces 13 STG est jointe en annexe au présent rapport.

N° du GTS	SHaSA 2 Groupes techniques spécialisés
01	Gouvernance, paix et sécurité
02	Secteur extérieur (commerce extérieur et balance des paiements)
04	Comptes nationaux et statistiques des prix
06	Finances publiques, secteur privé et investissements
08	Démographie, migrations, santé, développement humain, protection sociale et genre
09	Agriculture, environnement et ressources naturelles
10	Formation statistique et renforcement des capacités (AGROST)
11	Groupe africain sur l'emploi et l'économie informelle
12	Classification
13	Groupe africain sur le CRVS
16	Mobilisation de la volonté politique
17	Questions émergentes (mégadonnées, données ouvertes, révolution des données, données géospatiales, etc.)
18	Stratégie nationale pour le développement des statistiques (SNDS)

STG01 sur les statistiques relatives à la gouvernance, à la paix et à la sécurité – Côte d'Ivoire

19. Le Groupe technique spécialisé sur la gouvernance, la paix et la sécurité (STG-GPS) fait progresser le SHaSA-2 en améliorant la coordination institutionnelle et la fiabilité des statistiques GPS à travers l'Afrique. La dernière réunion du groupe avait pour objectif d'examiner les résultats des CoDG 2024, d'aligner les indicateurs de l'Agenda 2063 et de mettre à jour les outils de données GPS, ce qui a abouti à la révision des questionnaires, à la définition d'un ensemble minimal d'indicateurs et à l'élaboration d'un plan d'action 2025-2026. Les recommandations mettent l'accent sur une mise en œuvre progressive pour les pays en difficulté, la diffusion de résultats fondés sur des faits et le renforcement de la collaboration avec les coordinateurs de l'Agenda 2030/2063 et les organes de l'Union africaine pour un suivi efficace.

STG02 sur le secteur extérieur (commerce extérieur uniquement) - Kenya

20. Le Groupe technique spécialisé sur le secteur extérieur (STG-ES) se concentre sur les statistiques du secteur extérieur, notamment les données sur le commerce et la balance des paiements. Les principaux résultats de la réunion ont été un plan d'action pour 2025-2026 pour le STG-ES et une liste minimale d'indicateurs ES sur lesquels les États membres de l'UA doivent régulièrement rendre compte. Le STG-ES recommande aux États membres de l'UA d'améliorer les statistiques du secteur extérieur en intégrant des sources de données non douanières, en menant des exercices de miroir annuels, en adoptant les lignes directrices de l'ICBT et en établissant des partenariats avec le secteur privé pour les données commerciales numériques. Le STG-ES a également appelé à la mise en œuvre de l'outil de données commerciales (TDT) d'ici 2026, à l'organisation d'ateliers sur le commerce numérique et à l'élaboration d'un plan d'action IMTS/MSITS 2026.

STG04 sur les comptes nationaux et les statistiques des prix - Mauritanie

21. Le Groupe technique spécialisé sur les comptes nationaux et les statistiques des prix (STG-4) s'est réuni virtuellement du 30 juin au 3 juillet 2025 et s'est concentré sur l'accélération de la transition du

SCN 2008 au SCN 2025 et la modernisation des statistiques macroéconomiques. Un plan d'action 2025-2026 a été élaboré, mettant l'accent sur l'appui technique, le renforcement des capacités (comptes nationaux annuels et trimestriels, indices des prix) et la promotion d'outils tels que NADABAS et ERETES, parallèlement à l'apprentissage entre pairs et à des mécanismes de suivi solides. Le groupe a également recommandé d'adopter le Manuel de l'IPC 2020, d'intégrer des sources de données innovantes et de renforcer les cadres de gouvernance.

STG06 sur les finances publiques, le secteur privé et l'investissement - Sénégal

22. Le groupe technique spécialisé SHaSA 2 sur les finances publiques, le secteur privé et l'investissement (STG-6 PFPS&I) s'est réuni en Algérie du 12 au 14 mai 2025. La réunion a porté sur l'élaboration d'un modèle générique standard pour les données sur les finances publiques, la promotion de la diffusion des données et l'établissement d'une liste minimale d'indicateurs pour les statistiques sur les finances publiques, le secteur privé et l'investissement. Le STG a recommandé de renforcer la coordination institutionnelle, d'harmoniser les méthodologies et de favoriser l'apprentissage entre pairs parmi les États membres de l'UA. Il a exhorté les offices nationaux de statistique (ONS) à adopter des plateformes de partage de données pour la diffusion des données et à publier régulièrement des données sur les finances publiques, le secteur privé et l'investissement.

STG08 sur la démographie, les migrations, la santé, le développement humain, la protection sociale et le genre : sous-groupe sur les statistiques des migrations - Maroc

23. Le sous-groupe sur les migrations (STG-SO) s'est réuni à Abidjan (du 12 au 15 mai 2025) afin d'aligner les statistiques sur les migrations avec les cadres de gouvernance et les politiques africains, en soulignant la nécessité de disposer de données précises, actualisées et ventilées. Le sous-groupe sur les migrations (STG-SO) a recommandé de renforcer les capacités institutionnelles et la collaboration interinstitutionnelle afin de remédier à la fragmentation et aux lacunes des données. Il a également appelé à l'élaboration de lignes directrices spécifiques à l'Afrique en matière de migration et à l'harmonisation des méthodologies afin d'assurer l'alignement sur l'Agenda 2063 et d'améliorer la comparabilité des données pour une élaboration des politiques fondée sur des données probantes.

STG09 sur l'agriculture, l'environnement et les ressources naturelles : Sous-groupe sur l'agriculture - Tunisie

24. Le Groupe technique spécialisé sur l'agriculture, l'environnement et les ressources naturelles (STG-09 Agriculture) a tenu sa première réunion annuelle à Hammamet, en Tunisie, du 9 au 11 juin 2025, consacrée exclusivement aux statistiques agricoles. Le groupe a recommandé aux États membres d'harmoniser les définitions, les classifications et les méthodologies et de renforcer la coopération Sud-Sud. Les partenaires techniques et financiers ont été invités à fournir un soutien au renforcement des capacités, à élargir la compilation des enquêtes auprès des ménages et à rationaliser la communication des données à l'aide de plateformes normalisées afin d'assurer la cohérence et de réduire la charge de travail liée à la communication des données.

STG10 sur la formation statistique et le renforcement des capacités (AGROST) - Cameroun

25. Le Groupe technique spécialisé sur les statistiques agricoles et le renforcement des capacités (STG-10 AGROST) a organisé un atelier à Dar es Salaam, en Tanzanie, du 18 au 20 août 2025. Cet atelier visait à renforcer son rôle dans l'harmonisation et le renforcement des capacités statistiques à travers l'Afrique. Parmi les principaux résultats, citons l'adoption d'un plan d'action 2025-2027 et d'un guide sur les nouveaux thèmes statistiques. L'atelier a recommandé un renforcement coordonné des capacités, des investissements dans les infrastructures numériques et des partenariats plus solides entre les parties prenantes afin d'améliorer la formation et la collaboration en matière de statistiques.

STG11 sur le groupe africain sur l'emploi et l'économie informelle - Namibie

26. Le Groupe technique spécialisé sur les statistiques de l'emploi et de l'économie informelle (STG-EIE) s'est réuni à Windhoek, en Namibie (du 21 au 23 avril 2025), afin de faire progresser l'harmonisation des statistiques du travail et de l'économie informelle en Afrique. La réunion a porté principalement sur l'adoption des normes ICLS 19-21, la finalisation d'un plan d'action 2025-2026 et l'élection d'un nouveau bureau. Le STG-EIE a recommandé aux États membres de l'UA d'intégrer les normes de l'ICLS dans les enquêtes nationales, de normaliser les indicateurs prioritaires du travail et de promouvoir l'apprentissage entre pairs, tout en exhortant l'UA-STATAFRIC et ses partenaires à créer un référentiel de métadonnées, à accélérer la mise en place du cadre LMStat et à améliorer la communication pour une adoption efficace de l'ICLS et le partage des données.

Session 3 : Rapports des STG, y compris les plans d'action et l'ensemble minimal d'indicateurs - suite

STG12 sur la classification – Gabon

27. Le Groupe technique spécialisé sur la classification (STG12-Class) a tenu sa réunion à Libreville en avril 2025, en mettant l'accent sur l'harmonisation des classifications statistiques à travers l'Afrique afin de les aligner sur les normes internationales tout en tenant compte des réalités locales. Parmi les principaux résultats, citons l'élaboration d'une liste de nomenclature prioritaire, d'un rapport diagnostique détaillé et d'un programme de formation visant à renforcer la capacité des États membres à adapter et à mettre en œuvre les classifications statistiques. Le STG-12 a recommandé aux ONS d'aligner les classifications sur les normes mondiales, de créer des divisions spécialisées et d'encourager l'apprentissage entre pairs, tout en exhortant la CEA, AFRISTAT et l'OCDE à élaborer des classifications spécifiques à l'Afrique.

STG13 sur le CRVS – Guinée équatoriale

28. Le Groupe technique spécialisé sur l'état civil et les statistiques démographiques (STG-13 CRVS) s'est réuni à Malabo, en Guinée équatoriale (juin 2025). La réunion a porté principalement sur la finalisation d'un plan d'action 2025-2026, l'établissement d'une liste minimale de 67 indicateurs CRVS et l'élection d'un bureau régional chargé de piloter la mise en œuvre, tout en mettant l'accent sur l'intégration numérique, les programmes d'identité légale et l'enregistrement décentralisé afin d'améliorer la qualité et la couverture des données. Le STG-13 CRVS a recommandé aux États membres d'augmenter le financement du CRVS, de garantir l'accès en cas d'urgence et d'adopter les programmes d'identité juridique des Nations unies, tout en exhortant les organisations panafricaines à fournir un soutien technique coordonné.

STG16 sur la mobilisation de la volonté politique - Kenya

29. Le groupe technique spécialisé sur la mobilisation de la volonté politique s'est réuni à Nairobi, au Kenya, du 17 au 19 février 2025. Parmi les principales recommandations figuraient l'institutionnalisation d'un engagement politique durable, la priorité accordée aux statistiques dans les programmes de développement nationaux et l'allocation d'au moins 0,15 % des budgets nationaux aux systèmes statistiques. Le groupe a également appelé à la ratification de la Charte africaine des statistiques, à la protection du financement des recensements et des enquêtes, à la mise à jour des cadres de gouvernance et au renforcement de la collaboration avec la société civile, les médias et les groupes de défense des droits afin de garantir la transparence, la qualité des données et un financement national durable.

STG17 sur les questions émergentes (mégadonnées, données ouvertes, révolution des données, données géospatiales) – Somalie

30. Le Groupe sur les questions statistiques émergentes (STG-17) s'est réuni dans le cadre du SHaSA 2 et s'est concentré sur la modernisation des systèmes statistiques africains grâce au big data, à l'IA, aux données ouvertes, aux informations géospatiales et à la gouvernance des données. Les discussions ont mis en évidence des lacunes structurelles, notamment le manque de scientifiques spécialisés dans les données, des infrastructures obsolètes et des cadres de gouvernance incomplets en matière de confidentialité et d'éthique. Le groupe a publié les recommandations de Kigali, appelant les dirigeants du continent à aligner l'innovation sur les objectifs de développement, à accroître le financement et le soutien technique, à renforcer les lois sur la gouvernance des données et à harmoniser les méthodes entre les pays.

STG18 sur la stratégie nationale pour le développement des statistiques (NSDS)

31. Le Groupe technique spécialisé sur les stratégies nationales pour le développement des statistiques (STG-18) a tenu sa première réunion de 2025 à Addis-Abeba, en Éthiopie, du 21 au 23 mai. Le groupe a recommandé aux États membres d'aligner leurs NSDS sur les lignes directrices PARIS21 et de moderniser leurs systèmes à l'aide de l'IA et des outils numériques. Il a également appelé au renforcement des cadres juridiques, à la création de fonds statistiques nationaux et à l'intégration du suivi/de l'évaluation dès la phase de conception. Les CER ont été exhortées à aider les États membres à aligner leurs NSDS sur les stratégies régionales, tandis que les partenaires ont été encouragés à fournir une assistance technique, un renforcement des capacités et un soutien sensible au genre afin de garantir des systèmes statistiques durables et de haute qualité.

Discussions et recommandations

32. Tous les participants ont félicité les groupes techniques pour la qualité de leur travail et de leurs rapports. Un certain nombre de participants ont exprimé le souhait que leur pays soit représenté au sein de ces groupes. Les représentants des communautés régionales ont souligné l'importance de communiquer les travaux et les recommandations des groupes, en particulier à toutes les parties prenantes, afin de maximiser la coordination des actions. Les participants ont également souligné l'importance des ressources humaines et la nécessité de renforcer les capacités pour mettre en œuvre

les plans d'action des différents groupes techniques spécialisés. Plusieurs commentaires, remarques et suggestions ont été adressés spécifiquement aux différents groupes techniques spécialisés.

Session 4 : Soutien des CER, d'AFRISTAT et des écoles à la mise en œuvre de SHaSA 2

Rapports des commissions économiques régionales (CER)

33. L'IGAD a présenté sa stratégie régionale pour le développement des statistiques (RSDS), qui est pleinement alignée sur le cadre SHaSA 2, et a noté des progrès constants en matière de disponibilité des données, de qualité des statistiques, de coordination régionale, d'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et de capacités des États membres. Elle a souligné la forte intégration des principes SHaSA-2, en particulier dans la mise en place d'un système statistique régional harmonisé pour les besoins transfrontaliers et multisectoriels. Toutefois, l'IGAD a mis en évidence des défis persistants, notamment l'insuffisance des financements et les lacunes en matière de capacités techniques, qui entravent la mise en œuvre complète. Pour y remédier, elle a appelé à une collaboration plus étroite, à une action coordonnée, à une mobilisation accrue des ressources, à une plus grande appropriation par les pays et à un programme régional officiel de statistiques soutenu.

34. Le COMESA fait progresser la mise en œuvre de SHaSA II en finalisant sa stratégie régionale pour le développement des statistiques (RSDS) 2026-2030, qui met l'accent sur la transformation numérique, l'innovation méthodologique et le financement durable afin de mettre en place un écosystème statistique résilient. La stratégie met l'accent sur la mobilisation des ressources, la collaboration transfrontalière et les systèmes de suivi/évaluation afin de garantir des progrès mesurables et un impact à long terme. Le COMESA accordera également la priorité au renforcement des capacités, à l'intégration technologique (données géospatiales, mégadonnées, IA) et au changement de comportement afin de promouvoir l'utilisation des données parmi les décideurs politiques et les parties prenantes.

35. Le Secrétariat de la SADC fait progresser la mise en œuvre du SHaSA 2 en renforçant la coordination entre les CER et les États membres, en accélérant l'harmonisation avec les cadres continentaux et en modernisant les systèmes statistiques, notamment par l'adoption du SCN 2008 et la numérisation. Les principales mesures comprennent l'amélioration des systèmes de données administratives, l'amélioration de l'interopérabilité entre la SADC et les plateformes continentales, et la mobilisation d'un financement durable au-delà du soutien basé sur des projets. La région met l'accent sur l'innovation dans les outils statistiques (Python, R, CSPRO) et la collaboration régionale afin de mettre en place des systèmes statistiques nationaux résilients et rentables, alignés sur les priorités du SHaSA 2.

36. La CEN-SAD a été créée en 1998, avec son siège à Tripoli et 25 États membres. Le département de supervision a reconnu la nécessité urgente de créer une unité statistique dédiée, donnant la priorité à des domaines clés tels que la paix, la sécurité et le développement durable, bien que des contraintes financières entravent actuellement sa mise en place. Une fois que l'unité statistique sera opérationnelle, la CENSAD sera en mesure d'apporter un soutien plus actif à la mise en œuvre régionale de SHaSA 2.

37. La Commission de la CEDEAO fait progresser la mise en œuvre du SHaSA II en élargissant sa base d'informations statistiques, en harmonisant les méthodologies et en renforçant les mécanismes de coordination grâce au Programme statistique régional (PSR) 2023-2027 et aux projets PHASAO/PHASAOC. Les principales actions consistent à finaliser et adopter des guides méthodologiques

pour divers domaines statistiques, tout en encourageant la coopération Sud-Sud et en plaident pour la ratification de la Charte africaine des statistiques. La CEDEAO se concentrera sur l'amélioration des infrastructures technologiques en lançant des bases de données régionales en ligne (ECOBASE, STATBASE, etc.) et en améliorant la diffusion des données afin de soutenir la prise de décision fondée sur des preuves.

Rapports d'AFRISTAT

38. En 2025, AFRISTAT a fait progresser la mise en œuvre du SHaSA 2 en renforçant les capacités institutionnelles, en finalisant les cadres de comptabilité nationale (CNAQ) en Guinée et au Tchad, et en dispensant des formations techniques sur les comptes annuels/trimestriels, les statistiques des prix, les statistiques des entreprises et les prévisions économiques dans tous les États membres. L'organisation a également promu et amélioré des outils statistiques innovants couvrant divers domaines. Afin de pérenniser ces progrès, AFRISTAT élargit ses partenariats, conclut de nouveaux accords et participe à des forums statistiques internationaux/régionaux afin d'harmoniser les méthodologies, de mobiliser des ressources et de favoriser la collaboration autour des priorités du programme SHaSA 2.

Discussions et recommandations

39. La CEA a recommandé que les CER ayant les capacités statistiques les plus faibles coordonnent leurs efforts avec celles qui sont plus avancées dans la production statistique, en particulier lorsqu'elles partagent certains des mêmes pays membres. L'UA-STATAFRIC a également souligné que les CER ont un rôle essentiel à jouer dans la sensibilisation de leurs pays membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié la Charte africaine de la statistique.

Rapports des écoles de formation statistique

40. L'**École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (ENSEA-Abidjan)** de Côte d'Ivoire a présenté sa contribution de longue date à la formation statistique et au renforcement des capacités en Afrique. L'école propose un large éventail de programmes de formation : des diplômes de premier cycle en statistique et en économie aux masters spécialisés en science actuarielle, en statistique agricole, en science des données et en gestion. Elle propose également des programmes de doctorat en économie appliquée, statistiques et science des données, soutenus par des laboratoires de recherche. Les activités de l'ENSEA s'étendent au-delà de la Côte d'Ivoire. Elle soutient la formation statistique dans différents pays. Pour l'avenir, l'ENSEA a esquissé plusieurs perspectives : renforcer le renforcement des capacités des instituts nationaux de statistique (INS), s'engager dans des initiatives de la Banque mondiale, élargir les partenariats avec les pays non francophones, réformer son système d'information.

41. L'**Institut sous-régional de statistique et d'économie appliquée (ISSEA)** est une institution spécialisée de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) créée en 1984 pour la formation de statisticiens intermédiaires et supérieurs. Il a trois missions principales : former de jeunes statisticiens des pays membres de la CEMAC, dispenser une formation continue en économie et en statistiques, et faire progresser les travaux en matière de statistiques et de science des données. Il prévoit de créer une école doctorale pour compléter le programme de master existant et développer davantage les initiatives de formation des formateurs. Le renforcement continu des capacités reste un besoin essentiel pour soutenir ces développements.

42. L'université d'Ibadan, en tant que centre de formation statistique de premier plan dans le cadre du SHaSA, a mis en avant ses programmes universitaires complets et le rôle essentiel de son laboratoire d'analyse statistique interdisciplinaire. Parmi ses réalisations récentes, on peut citer la mise à jour de son programme d'études avec des cours sur l'IA et les systèmes de données, l'e la collaboration avec les agences nationales et l'élargissement de son rayonnement grâce à des ateliers et à la radio. Malgré d'importants résultats en matière de recherche et de promotion de la culture statistique, elle est confrontée à des défis tels que la collaboration limitée, le manque de financement et les lacunes dans les programmes d'études. L'université recommande un financement accru, une collaboration continentale pour le partage des programmes d'études, de la recherche et des ressources de formation, ainsi qu'une certification harmonisée afin de renforcer les capacités statistiques en Afrique.

43. L'École nationale de la statistique et de l'analyse économique (ENSAE-Dakar) est un établissement d'enseignement supérieur sous-régional situé au Sénégal, réputé pour ses programmes de formation harmonisés en statistique, qui accueille des étudiants de plus de 15 nationalités. Parmi ses réalisations, on peut citer un plan de formation quinquennal, des initiatives régionales, l'intégration de technologies émergentes telles que l'IA et le big data dans les programmes d'études, et des projets étudiants percutants dans les domaines de la science des données et de l'agriculture. L'établissement entreprend également des améliorations infrastructurelles et encourage la collaboration internationale. Les recommandations portent sur l'exploitation des plateformes numériques, la création de bases de données sur les formateurs, l'amélioration de la gestion des données administratives et les systèmes de suivi partagés afin de renforcer encore le renforcement des capacités et l'enseignement des statistiques à travers l'Afrique.

44. L'École de statistique de l'université de Makarere, créée en 1969, propose des programmes de premier cycle en sciences actuarielles, études démographiques, économie quantitative et statistiques, ainsi que des programmes de master et de doctorat en statistiques et économie quantitative. Elle a formé plus de 18 000 statisticiens, dont beaucoup travaillent avec des organisations régionales telles que l'UA et l'ONU. Chaque année, elle forme plus de 500 diplômés et propose des cours de courte durée aux ONS et au personnel des ministères. L'école propose également des stages, dispose d'un laboratoire de science des données et a conclu des partenariats avec des organisations telles que l'ISTAC. Elle est toutefois confrontée à plusieurs défis, notamment un financement limité, des programmes d'études obsolètes et des lacunes en matière d'infrastructures numériques, malgré une forte demande de professionnels des données.

45. L'Institut régional d'études démographiques (RIPS), créé en 1972 par le Ghana et les Nations unies, a formé plus de 1 600 diplômés en démographie. L'institut propose des programmes de maîtrise ès arts et de doctorat en philosophie, axés sur la démographie et les statistiques, avec des cours sur l'analyse démographique, l'évaluation des données et les méthodes qualitatives. Le RIPS soutient les systèmes d'enregistrement civil et de statistiques démographiques, les données sur les migrations et l'analyse des recensements à travers l'Afrique, en partenariat avec des organisations telles que la Banque africaine de développement et le FNUAP. Il propose également des programmes spécialisés en sciences sociales computationnelles et un système de gestion des subventions.

46. L'École supérieure de la statistique et de l'analyse de l'information de Tunis (ESSAI), créée en 2001, a présenté ses activités et ses réalisations, en mettant l'accent sur ses programmes établis, ses partenariats, sa collaboration renforcée avec les institutions nationales et les récentes mises à jour de

son programme d'études mettant l'accent sur la science des données, l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique. Les projets futurs comprennent l'extension des modules émergents, la promotion de la coopération entre les institutions africaines et la contribution à des programmes durables alignés sur les objectifs de renforcement des capacités du continent en matière de statistiques et les programmes de développement continental.

Discussions et recommandations

47. La réunion a abordé les défis auxquels sont confrontées les écoles de formation statistique en Afrique, soulignant la nécessité d'inclure davantage d'institutions régionales, en particulier celles du sud, et d'explorer les possibilités de financement telles que les services de conseil et les bourses d'études. Les participants ont discuté de l'importance d'aligner les programmes de formation sur les stratégies continentales, de les mettre à jour plus fréquemment et de renforcer la collaboration entre les centres de formation afin d'améliorer le renforcement des capacités et la diffusion des connaissances. Parmi les suggestions figuraient la fusion des institutions qui se chevauchent, l'utilisation des plateformes d'apprentissage en ligne et la garantie que les étudiants et les professionnels soient bien informés sur le système statistique africain et ses objectifs. Il a en outre été recommandé à STATAFRIC d'impliquer plus directement les centres de formation dans l'élaboration du prochain ShaSA 3.

Présentation des lignes directrices sur les statistiques relatives aux migrations et aux déplacements

48. Un représentant de STATAFRIC a présenté, à titre d'information, les lignes directrices élaborées sur les statistiques relatives aux migrations et aux déplacements forcés en Afrique, dans le cadre d'une présentation complète comprenant le contexte, 13 chapitres et les recommandations d'un groupe spécialisé sur les migrations. Les principaux thèmes abordés comprenaient la définition des concepts de migration, les données nationales sur les migrations, l'intégration des données administratives, l'évaluation des politiques, la sécurité des données et l'harmonisation des statistiques sur les migrations entre les États membres. La présentation a également mis l'accent sur les besoins en capacités, les recommandations et les outils permettant d'améliorer la qualité des données sur les migrations et l'efficacité des politiques.

Discussions et recommandations

49. La discussion a souligné que les lignes directrices sur les migrations ont été élaborées en collaboration avec des partenaires internationaux, régionaux et nationaux depuis 2024. Les participants ont ensuite discuté de la fréquence des prochaines éditions et de la participation des communautés économiques régionales. Il a été confirmé que le document serait accessible afin d'en faciliter la compréhension.

Lancement et présentation de la plateforme de mise en œuvre SHaSA 2

50. Un représentant de STATAFRIC a présenté la plateforme de mise en œuvre SHaSA 2, qui a développé un SharePoint pour combler les lacunes en matière de communication et renforcer la collaboration entre 18 groupes techniques spécialisés (STG). La plateforme, lancée en juin 2025, comprend 18 sites SharePoint et fait l'objet d'améliorations continues sur la base des commentaires des membres. Elle permet notamment d'accéder aux rapports de réunion, aux plans d'action et à un ensemble minimal d'indicateurs en français et en anglais, d'autres langues étant prévues. La plateforme facilite également l'interaction entre les membres, les réunions virtuelles et les mises à jour sur les activités du Bureau.

Discussions et recommandations

51. La réunion s'est conclue par des discussions sur le partage des supports de présentation et la garantie de l'accessibilité de la plateforme, y compris l'assistance aux utilisateurs ne disposant pas de comptes Microsoft. Les participants ont souligné l'importance de la gouvernance des données, recommandé une collaboration avec le MAEP et demandé que tous les rapports et documents antérieurs soient mis à la disposition des États membres sur la plateforme.

Rapports sur la formation au suivi de la protection financière dans le domaine de la santé

52. Un représentant de STATAFRIC a présenté l'atelier sur la formation au suivi de la protection financière dans le domaine de la santé, organisé conjointement par la Banque mondiale, l'OMS et l'UA-STATAFRIC à Dakar du 14 au 17 octobre 2025. Cet atelier visait à aborder la couverture sanitaire universelle (CSU) en tant que pierre angulaire des objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 3 et son indicateur 3.8.2, qui mesure la proportion de la population protégée contre les dépenses de santé importantes et appauvrissantes. L'atelier visait à i) améliorer la compréhension de la protection financière en matière de santé, ii) renforcer les connaissances sur les méthodologies et les sources de données, iii) développer les capacités nationales à produire des estimations de la protection financière, iv) discuter d'une feuille de route pour la production régulière d'estimations de la protection financière. Les statisticiens de la santé et les spécialistes des enquêtes auprès des ménages ont travaillé ensemble avant et pendant la réunion physique. La formation portait sur différents outils tels que STATA et l'outil en ligne de l'OMS (FP- STATS). Les principales recommandations ont conclu à la nécessité i) d'assurer la coordination entre les ministères de la santé et les ONS, ii) de faciliter l'accès aux données et d'améliorer la transparence, iii) d'intégrer les indicateurs SDG 3.8.2 dans les rapports nationaux et iv) d'organiser des sessions sur les indicateurs complexes et les outils analytiques.

Rapport sur le module standardisé de mesure du travail bénévole

53. Le représentant de l'université de Pretoria, **le professeur Samuel Manda**, a présenté l'indice mondial de l'engagement bénévole (GIVE), élaboré par l'université de Pretoria en collaboration avec le programme VNU, l'OIT et le PNUD. Cette initiative vise à mesurer l'impact réel du bénévolat sur la société, au-delà du simple décompte des heures et des participants. Le GIVE est un indice multidimensionnel reposant sur quatre piliers : la valeur individuelle (compétences, santé, bien-être), la valeur communautaire (cohésion sociale, engagement civique), la valeur économique (main-d'œuvre, coût de remplacement) et l'environnement favorable (politiques, institutions, culture, financement).

54. L'indice met en évidence la manière dont le volontariat renforce la résilience, la productivité et la cohésion sociale, tout en révélant les écarts d'engagement entre les âges, les sexes et les régions. L'appel à l'action était clair : les décideurs politiques, les offices nationaux de statistique, les universités et la société civile doivent travailler ensemble pour institutionnaliser GIVE, afin de garantir que le volontariat soit reconnu comme un moteur mesurable du développement durable.

Rapport sur l'indice de gouvernance du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP)

55. L'indice de gouvernance du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) présenté par **le Dr Sampson Osei** a été introduit comme un instrument volontaire de l'Union africaine destiné à promouvoir la bonne gouvernance, les principes démocratiques, les droits de l'homme et des politiques socio-économiques saines. Le cadre d'évaluation de la gouvernance couvre six domaines thématiques : la

démocratie et la gouvernance politique, la gouvernance et la gestion économiques, la gouvernance d'entreprise, le développement socio-économique, la résilience de l'État face aux chocs et aux catastrophes, et la gouvernance électronique. L'indice de gouvernance du MAEP (AfGI) a été introduit pour suivre la gouvernance dans le cadre de l'Agenda 2063 et établit une base de référence pour chaque pays, en utilisant des données gouvernementales officielles et mutuellement convenues. Il est conçu pour servir de système d'alerte précoce sur les questions critiques de gouvernance.

56. La collecte de données a déjà été entreprise dans 21 pays, combinant des données administratives quantitatives et des évaluations qualitatives. Cependant, plusieurs défis ont été mis en évidence, tels que les lacunes persistantes dans les données, la numérisation et l'accessibilité limitées, la fragmentation des systèmes administratifs, avec les ministères et les gouvernements locaux, les faiblesses des données administratives pour les secteurs de la justice, de la sécurité, des services publics et de la lutte contre la corruption. Les principales recommandations qui ont émergé concernaient la nécessité de formaliser les cadres de partage des données par le biais de protocoles d'accord entre le MAEP et STATAFRIC, de renforcer l'adhésion politique en réduisant les sensibilités autour des données relatives à la gouvernance et en démontrant leur valeur pour la planification nationale, et d'améliorer l'accès aux systèmes de données administratives.

Discussions et recommandations

57. Les participants ont formulé des commentaires sur le soutien à la gouvernance des données, la coordination entre les ONS et les partenaires, et la nécessité de promouvoir une utilisation accrue des données administratives. Plusieurs pays ont fait part de leur impossibilité d'assister à l'atelier sur la protection financière dans le domaine de la santé, demandant à avoir accès aux documents présentés et soulignant l'importance des données relatives à l'ODD 3.8.2. La discussion sur la présentation de l'APRM a mis en évidence les défis liés à la fragmentation des données, la nécessité d'intégrer les points de vue des citoyens et des données indépendantes afin de renforcer le rôle de l'APRM en tant qu'organisme de surveillance de la gouvernance, et l'importance d'approfondir les partenariats. Enfin, les participants à l'e ont demandé des éclaircissements sur l'indice des bénévoles GIVE, notamment sur les types de sources de données requises.

58. Le STATAFRIC a examiné la mise en œuvre du SHaSA 2, soulignant que les objectifs de mobilisation des ressources n'avaient pas été atteints et insistant sur la nécessité d'adopter des approches de mise en œuvre plus claires, de redoubler d'efforts et d'organiser davantage d'ateliers sur la base des conclusions de l'examen à mi-parcours. Il a été noté que SHaSA 2 a été mis en œuvre aux niveaux régional et national par le biais du RSDS et du NSDS, mais que les instruments clés doivent encore être adoptés par les chefs d'État. La CEA a souligné la nécessité d'une loi et de règlements, suggérant que les enseignements tirés de SHaSA 1 et 2 devraient servir de base à des améliorations, notamment l'élaboration d'un plan de travail annuel pour guider et évaluer les activités. La BAD a exprimé son soutien total à la planification de SHaSA 3, soulignant l'importance d'intégrer les réflexions issues de SHaSA 2, de renforcer la législation conformément à la Charte africaine de la statistique, d'adopter une approche participative et d'envisager la restructuration des groupes techniques afin d'assurer une représentation équilibrée. STATAFRIC a en outre souligné la nécessité de rendre les groupes techniques plus efficaces, de réduire les doubles emplois et de renforcer la coordination entre les États membres et les organisations partenaires.

Élection du Bureau de la CE 2025

59. Un représentant de STATAFRIC a présenté les termes de référence du Comité exécutif (CE) de SHaSA 2, qui a été créé afin de fournir une structure de gouvernance claire et inclusive pour SHaSA. La composition du CE reflète cette inclusivité : au niveau national, 55 coordinateurs représentent les États membres de l'UA ; au niveau régional, des représentants des huit communautés économiques régionales (CER), d'AFRISTAT et des écoles de formation statistique participent ; et au niveau continental, l'UA-STATAFRIC, la BAD et la CEA assurent la direction et la supervision.

60. Les rôles et responsabilités du CE sont très complets. Il fournit des conseils stratégiques au Comité des directeurs généraux (CoDG), assure l'intégration opérationnelle de SHaSA 2 dans les stratégies statistiques nationales et régionales, plaide en faveur du développement statistique et mobilise le soutien politique. Il supervise également la mise en œuvre des recommandations et des décisions, suit et évalue les progrès, prépare des rapports consolidés, encourage la coopération entre les États membres et favorise les partenariats. Une session ordinaire se tient une fois par an parallèlement aux réunions du CoDG, et des sessions extraordinaires sont organisées à la demande des deux tiers des États membres. Son bureau est composé d'un président, de deux vice-présidents et de deux rapporteurs, tandis que le secrétariat est assuré par AU-STATAFRIC.

61. Bureau de la CE de la SHaSA 2025

- **Président – Ouganda**
- **1er vice-président – Côte d'Ivoire**
- **2e vice-président – République démocratique du Congo**
- **1er rapporteur – Angola**
- **2e rapporteur – Maroc**

62. Principales conclusions et recommandations

A. À toutes les parties prenantes

R1. Les États membres, les communautés économiques régionales (CER), les écoles de formation et les institutions panafricaines devraient tirer parti de la Journée africaine de la statistique de manière plus stratégique afin de sensibiliser le public, de promouvoir la valeur des activités statistiques et de renforcer l'engagement avec les parties prenantes à travers le continent.

R2. Appeler tous les bureaux et secrétariats des groupes de travail techniques (STG) du SHaSA2 à mettre en œuvre leurs plans d'action et les recommandations issues de leurs réunions.

B. Aux États membres de l'Union africaine

R3. Les coordinateurs nationaux du SHaSA devraient coordonner et surveiller de manière proactive toutes les activités statistiques nationales, en veillant à leur alignement sur les priorités continentales, et mettre régulièrement à jour leurs connaissances sur les développements statistiques tant au niveau national qu'à l'échelle de l'Afrique afin de favoriser l'harmonisation et la prise de décisions éclairées.

R4. Les États membres sont instamment priés de répondre en temps utile, de manière exhaustive et précise aux questionnaires des institutions panafricaines et de désigner des points focaux dédiés et réactifs afin de rationaliser les processus de collecte et de communication des données.

R5. Les États membres sont instamment priés de donner la priorité, dans le cadre de leurs stratégies nationales de développement des statistiques (SNDS), à la modernisation des sources de données administratives afin d'améliorer leur crédibilité et leur fiabilité tout en encourageant la coopération Sud-Sud.

R6. Les coordinateurs nationaux SHaSA sont encouragés à inclure une section spécifique sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de SHaSA dans les rapports annuels de leur pays sur la stratégie nationale de développement statistique (SNDS).

R7. Les États membres doivent aligner leurs stratégies nationales de développement statistique (SNDS) sur les stratégies régionales de développement statistique (SRDS) et la stratégie statistique continentale (SHaSA).

R8. Appeler les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des cadres complets d'évaluation de la qualité des données (DQAF) et des cadres d'assurance qualité et de certification afin de renforcer la crédibilité, la fiabilité et la comparabilité des résultats statistiques.

R9. Appeler les États membres à moderniser leur système statistique national, à réviser et à mettre à jour leurs cadres juridiques et réglementaires en matière de statistique, y compris les lois statistiques, afin d'y intégrer explicitement des dispositions relatives à l'intelligence artificielle (IA), au big data, aux sources de données alternatives et aux progrès technologiques dans le domaine des statistiques officielles pour la production et la diffusion de statistiques officielles.

R10. Exhorter les États membres à veiller à ce que leurs offices nationaux de statistique (ONS) concentrent leurs activités de recherche principalement sur l'amélioration des méthodologies et des normes statistiques, des processus de production des données et de la qualité des statistiques officielles.

C. Aux organisations panafricaines (OPA), aux CER et aux partenaires

R11. Renforcer les capacités en matière de données qualitatives dans l'ensemble des ONS en concevant et en dispensant des formations ciblées afin d'améliorer la communication des données quantitatives.

R12. Appeler STATAFRIC à accélérer le recrutement de personnel clé, à rendre PANSTAT pleinement opérationnel et à améliorer la diffusion des données.

R13. Appeler les OPA à améliorer les mécanismes de coordination SHaSA 2 et à orienter l'élaboration de SHaSA 3. À cet égard, STATAFRIC, en sa qualité de coordinateur SHaSA, devrait lancer le processus de manière inclusive et participative. La SHaSA 3 devrait être alignée sur les grandes priorités continentales, en particulier l'Agenda 2063 de l'Union africaine ou les cadres de gouvernance connexes. Cet alignement garantira que le développement statistique ne soit pas traité de manière isolée, mais intégré dans des objectifs politiques plus larges. En intégrant la stratégie dans les programmes phares de l'UA, celle-ci bénéficiera d'un soutien politique plus fort et d'une continuité au-delà du cycle actuel.

R14. Recommander à STATAFRIC de programmer une évaluation externe de fin de mandat de la stratégie, conformément aux exigences de la SHaSA 2, dans un délai réaliste, afin de rendre compte avec précision des progrès réalisés dans la mise en œuvre et d'identifier les lacunes afin d'améliorer la mise en œuvre des stratégies futures.

R15. Inviter la CEA, en collaboration avec STATAFRIC et ses partenaires, à élaborer, par l'intermédiaire du STG-Class, des classifications continentales alignées sur les normes internationales qui seront utilisées pour les processus de production de données nationales et régionales.

R16. Demander au STATAFRIC, par l'intermédiaire du STG sur la gouvernance, la paix et la sécurité (GPS) et du STG sur la mobilisation de la volonté politique, de travailler en étroite collaboration avec le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) et ses partenaires afin de renforcer et d'harmoniser les efforts en matière de gouvernance des données à travers l'Afrique.

R17. Les PAO sont invitées à maintenir des mécanismes de communication et de retour d'information efficaces pour tous les groupes techniques spécialisés (STG) utilisant les sites SharePoint afin d'améliorer la transparence, la responsabilité et la coordination des progrès en matière d'harmonisation statistique.

R18. La réunion a noté l'urgence de mobiliser des ressources supplémentaires pour combler le déficit de financement de la mise en œuvre du SHaSA 2, estimé à 11 milliards de dollars. La réunion a recommandé que STATAFRIC poursuive sa collaboration avec ses partenaires afin de négocier l'accès aux fonds fiduciaires des Nations unies et de travailler avec la Banque africaine de développement afin d'augmenter la fenêtre de financement dédiée aux programmes statistiques.

R19. La discussion a reconnu le rôle potentiel des fonds fiduciaires et des fondations privées dans le soutien au développement statistique, en particulier dans des domaines prioritaires tels que l'emploi des jeunes et l'égalité des sexes. La réunion a recommandé à la BAD de négocier un cadre de partenariat public-privé qui positionne l'innovation en matière de données comme un moteur du développement socio-économique.

R20. Appeler le STATAFRIC à réviser et à mettre à jour la Charte africaine des statistiques afin d'y intégrer les questions qui ont émergé depuis son adoption, notamment les sources de données alternatives, l'utilisation de l'IA et les nouvelles technologies dans les processus de production de données.

R21. Demander au MAEP, en collaboration avec STATAFRIC, de formaliser les cadres de partage et de coordination des données à l'échelle du continent par le biais d'un protocole d'accord (MoU) afin d'institutionnaliser l'échange de données, d'harmoniser les méthodologies et d'assurer une coordination régulière entre les deux institutions.

R22. Appeler le MAEP, en collaboration avec STATAFRIC, à mener conjointement des évaluations de la qualité des données afin de renforcer la crédibilité, la comparabilité et la fiabilité des statistiques relatives à la gouvernance dans les États membres.

D. Aux écoles de formation

R23. Exhorter les institutions de formation statistique à développer et à proposer des cours/programmes de courte durée dans de nouveaux domaines, tels que l'intelligence artificielle, la science des données et les techniques statistiques avancées, en mettant fortement l'accent sur leur utilisation pratique dans la production et l'analyse des statistiques officielles.

R24. Mobiliser les partenariats régionaux et les financements ciblés : tirer parti des services de conseil, des bourses et de la mise en œuvre des centres régionaux pour soutenir la formation, élargir l'accès (y compris l'apprentissage en ligne) et aligner les programmes sur la stratégie continentale.

R25. Populariser et promouvoir la stratégie SHaSA et la Charte africaine des statistiques (ACS) auprès des étudiants et lors de leurs événements officiels.